

## **« Sport : François Hollande, du style mais manque d'engagement dans le jeu »**

Note de la commission sport du PCF

Le samedi 11 février à Créteil, François Hollande a dessiné les grands axes de ses propositions en matière de politique sportive en présence d'une trentaine d'anciens ou actuels champions, devant des présidents de fédérations, des élus au sport et un millier de personnes.

François Hollande a un premier mérite : dire que *« le sport n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Ce n'est pas une obligation, c'est la condition de notre propre épanouissement »*. Il a également le mérite de dire qu'il ne faut pas séparer sport professionnel et amateur, mais que les deux sont interdépendants.

Dans son discours, le candidat montre qu'il a entendu tous les messages qui circulent sur les questions du sport, il n'en oublie guère. Il annonce sa volonté d'adopter une loi cadre sur le sport.

Son discours joue en permanence sur un double signal : analyse aigüe des faits alimentant une critique de la politique de Sarkozy en matière de sport et là où des dépenses risquent d'apparaître, il est évasif sur les propositions. Il revient sur le bilan de Sarkozy, en critiquant sa promesse des 3% du budget de l'Etat alloués au sport, pour en réalité n'en consacrer que 0,15%, mais ne prend aucun engagement lui-même en la matière. Il se contente de dire que sur les 60 000 postes qu'il a « annoncés », « une partie sera affectée à l'EPS ».

Il annonce sa volonté de soutenir l'« éducation populaire », les « associations » ou la pratique sportive des personnes handicapées, mais sans aucune mesure concrète, ni chiffre.

Pour François Hollande, le sport, c'est la cohésion sociale, la santé et l'espérance en la jeunesse. *« Parler de sport, c'est parler de la jeunesse ! »* et plus loin annonce sa volonté de *« garantir aux plus jeunes de pratiquer du sport dans une association »*.

Il considère le sport comme un lieu d'émotions collectives qui a des vertus, il le fixe sur le registre émotionnel, il est plus un prétexte qu'un lieu possible de l'émancipation humaine, lieu de transformation sociale et de développement de la citoyenneté, de mise en mouvement des citoyens.

## **Absence d'engagement sur trois enjeux majeurs :** **l'EPS, le ministère des sports et le budget.**

### **1. L'éducation physique et sportive et le sport scolaire**

Elle fait partie de sa première priorité. Accord sur le diagnostic mais aucun engagement sur les horaires. Il affirme que dans les 60000 annoncés à l'Education Nationale, il y aura des postes de profs d'EPS. Nous pouvons nous interroger s'il s'agit de création, de redéploiement ou si les départs à la retraite seront seulement remplacés.

L'horaire n'évoluerait donc pas à hauteur des besoins ; la situation après suppression de 5000 postes en 5 ans par l'application de la RGPP, serait au mieux, stabilisée.

Il affirme son soutien au sport scolaire reconnu comme indispensable. Les profs d'EPS seraient encouragés à privilégier l'accès aux filles et laisse entendre une orientation vers des publics cibles. Là encore, rien sur le forfait de 3h pour les enseignants intervenant dans le sport scolaire, rien sur les cadres mis à disposition des fédérations de sport scolaire.

Sur l'université, il promet simplement des « aménagements d'horaire » et des « équipements sportifs à la disposition des étudiants ».

### **2. Le ministère des sports**

Ce ministère serait intégré dans un grand pôle éducatif. Mais toutes les expériences antérieures de Secrétariat d'Etat rattaché à l'Education Nationale, à la Santé (N. Sarkozy récemment) n'ont jamais rien démontré.

La question centrale demeure dans la vision que l'on veut développer sur le sport, les initiatives à prendre et le budget accompagnant ces orientations. Or rien n'est dit sur ses moyens, le retour sur les dommages considérables causés par la RGPP aux différentes structures ministérielles antérieures (ex-DDJS, DRJSCS, CREPS).

Pense-t-il que la situation est irréversible et qu'une structure ministérielle « light » peut vivre? Rien sur les créations de postes de spécialistes (professeurs de sport) auprès des fédérations et associations. Rien sur le rétablissement des CREPS : leur situation est-elle satisfaisante ? En fait, sur les questions du sport au quotidien, appuyées par une structure ministérielle, aucun développement n'est pointé. C'est la grande faiblesse de ce projet.

### **3. Le budget**

Aucun engagement sur le niveau, que de l'astuce tribunicienne : « (...) il va falloir, (...) mobiliser des financements. Alors, moi-même, je pourrais, sur un budget de 0,15 % du budget national, vous faire des promesses ! Mais je ne le ferai pas. Ce qu'il faut, c'est mobiliser des financements de toutes parts, de l'Etat sûrement, des collectivités locales (...) et, « (...) aller chercher des moyens financiers — mais où ? En affirmant la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur, par des transferts financiers nécessaires. Il y a des leviers, on les connaît. Les droits de transmission à la télévision pourraient être mieux répartis pour que toutes les pratiques sportives puissent être ainsi encouragées. De la même manière, sur les jeux et les paris en ligne, des prélèvements pourraient être faits pour qu'il y ait, là encore, des financements qui puissent être apportés au milieu sportif. Nous ne négligerons aucune piste ». Le PS avait voté contre la loi sur les paris en ligne, il y a un net revirement puisqu'il ne s'agirait que de revisiter la loi. Le sport professionnel serait régulé financièrement et la «taxe Buffet » serait augmentée.

#### **4. Quelques autres propositions**

Sa deuxième priorité sur la pratique de tous, c'est une succession de constat et d'affirmations sur lesquelles tout le monde peut se retrouver : inégalités d'accès, ségrégation à l'égard des handicapés, les femmes, il évoque la parité dans les fédérations et la fixation de quotas, les retransmissions télé, mais là encore rien de concret.

On rejoint un peu ici la politique dite des « publics cibles », politique qui consiste à réduire la lutte contre les inégalités à un traitement de la redistribution vers des publics plus réduits car moins coûteux en termes de finances publiques.

Sa troisième priorité est l'excellence sportive pour faire rayonner la France. Il propose de créer une « structure » pour accompagner la reconversion des athlètes en fin de carrière, en « mobilisant les entreprises »... Là encore, c'est une approche bien superficielle de la question qui omet la préparation d'un double projet dès le plus jeune âge. François Hollande a dans le même sens un long passage sur l'excellence qui cadre tout à fait avec le ciblage actuel de la politique sportive... et faire du sport un facteur « *de croissance et de création d'emploi* ».

Autre grande propositions, la création d'un fonds de 1200 emplois-jeunes au sein du CNDS (donc sur les crédits de celui-ci ?), or le mouvement sportif réclame 30 000 postes dans les fédérations. On peut là s'interroger sur les critères suivant lesquels ces emplois seront alloués étant donné leur faible nombre, mais aussi leur pérennité...

Un « *institut national du sport loisir* », centre de ressource en réseau avec les CREPS, serait mis en place ; est-il le substitut du réseau ministériel déconcentré (CREPS, DDJS, DRJS) ? On peut le penser à la lecture de ses missions, de conseil et de ressources... ce concept est assez flou et entérinerait cette fois une coupure entre compétition et loisir sur laquelle on peut s'interroger...

Sur les équipements sportifs, il propose « *des plans cohérents signés entre l'Etat et les régions. Ces plans seraient intégrés dans l'aménagement du territoire et dans des dispositifs de contractualisations entre l'Etat, l'Europe et les collectivités* ». Aucun engagement budgétaire supplémentaire à ce que l'on connaît aujourd'hui n'est abordé.

Il développe une approche traditionnelle du « sport – santé ». Il veut « *rendre obligatoire l'inscription d'un programme de prévention de la santé par le sport* » dans chaque contrat local de santé, et rendre plus facile les visites médicales. Cette médicalisation de l'activité physique, sans refuser des apports de connaissance sur ce secteur, tend à vouloir normaliser les pratiques physiques dans des formes d'entretien (sans compétition) qui évitent la confrontation de soi à soi, dans sa volonté de dépassement, modalité qui est un des signes de la richesse du sport et de la conquête de son autonomie. De l'entretien physique et pas d'excellence pour le plus grand nombre ?

Il parle enfin de « *moderniser les rapports entre l'État et le mouvement sportif* » sans beaucoup plus de précisions, de réguler l'argent dans le sport, ou de rétablir plus de diversité à la télévision entre les disciplines, mais rien de réellement concret. Enfin, corruption, dopage seraient l'objet d'une lutte suivie. Une loi-cadre serait votée.

Il stigmatise les comportements violents dans les stades mais sans réflexion sur leurs origines et leurs significations – là encore dans la droite ligne de la majorité actuelle où on fait du supportérisme extrême un épiphénomène à éradiquer sans pitié plutôt que le symptôme de malaises plus généraux.

## **5. Un manque cruel d'engagement sur d'autres sujets d'actualité :**

Pas un mot sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales sur le sport et la fin des financements croisés région-département-commune en 2015. Une seule phrase : « *Nous aurons à clarifier les responsabilités. Qu'est-ce qui relève de l'Etat, qu'est-ce qui relève des collectivités locales et des fédérations ?* ».

Rien sur la maîtrise publique des équipements sportifs malgré le débat autour de la construction des grands stades et de l'accueil de l'Euro 2016 de football. Aucune proposition sur les pratiques innovantes et auto-organisées alors que le nombre de pratiquants en dehors des clubs augmente. Rien sur l'avenir des centres de formations de sport de haut niveau tel que l'INSEP et le CNSD après leur privatisation. Encore plus étonnant, rien sur la valorisation de l'engagement bénévole et rien sur la laïcité et la mixité dans les installations sportives.

Enfin, il est presque démonstratif que la question de la démocratie, du rétablissement d'un CNAPS et d'assises nationales du sport soit absente.

## **Rappel des propositions du Front de Gauche sur l'EPS, le service public et le budget**

### **Sur l'EPS et le sport scolaire:**

- Recruter dans l'éducation nationale 2000 professeurs d'EPS par an jusqu'à ce que les 3 à 5 heures d'EPS obligatoires soient garanties pour tous les élèves scolarisés du collège à l'université ;
- Augmenter les options au lycée et la création d'une filière sport en lycée professionnel et en apprentissage ;
- Garantir au moins 4h d'EPS obligatoires à l'école primaire et à l'école maternelle ;
- Renforcer la formation en EPS des professeurs des écoles sur les disciplines fondamentales ;
- Garantir un(e) conseiller(e) pédagogique EPS par circonscription et un(e) coordonnateur (trice) EPS par école. Garantir des crédits fléchés pour le matériel sportif nécessaire par école ;
- Développer le sport scolaire avec la création d'une association sportive dans chaque établissement scolaire de l'école primaire à l'université affiliée à l'USEP, l'UNSS ou la FFSU avec forfait de 3h, pour tous les enseignants institué par décret. Obligation de libérer les cours et les créneaux dans les établissements le mercredi après-midi pour le sport scolaire et le jeudi après-midi pour le sport universitaire. Maintien des postes de cadres USEP, UNSS et FFSU et retour à leur mise à disposition.
- Valoriser le sport scolaire dans les médias à travers une grande campagne de communication ;
- Développer et valoriser l'enseignement de l'EPS à l'université par une unité d'enseignement obligatoire inscrite dans l'emploi du temps de l'étudiant sur au moins un des six semestres du cycle licence et l'offre systématique d'une unité d'enseignement facultative dans chaque filière tout au long du cursus. Augmenter les budgets des Services Universitaires des APS (SUAPS) pour élargir l'offre des activités sportives universitaires.

### **Sur le service public :**

- Adopter une Loi cadre sur le sport réaffirmant l'unicité du sport, définissant les principes de l'action publique et reconnaissant le rôle de chaque collectivité et du mouvement sportif dans cette action. L'objectif de cette Loi est de redonner les moyens à l'Education nationale, aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés du Ministère des sports et aux associations sportives d'assumer pleinement leurs missions de service public ;
- Redonner les moyens nécessaires à un Ministère des sports de plein exercice avec ses services déconcentrés et ses établissements publics pour qu'ils réalisent leurs missions sur l'ensemble du territoire ;
- Augmenter le recrutement de professeurs de sport ;
- Rétablir au moins un CREPS par région. Nous développerons leurs actions, en lien avec les universités, pour la formation des bénévoles et des métiers du sport, les pôles espoirs et le soutien au sport régional ;
- Maintenir la compétence générale pour toutes les collectivités territoriales afin de permettre le financement croisé des installations sportives. La réforme des collectivités territoriales telle qu'elle a été votée avec l'absence de clarification sur les compétences et sur les moyens sera abrogée et une nouvelle Loi de décentralisation tenant compte des enjeux du sport sera débattue ;
- Augmenter le nombre de cadres territoriaux du sport ;
- Renforcer les moyens humains et financiers nécessaires aux fédérations sportives et au CNOSF pour assurer leurs missions de service public ;
- Assurer la diffusion des compétitions sportives dans lesquelles la France est représentée par le service public de radio, télévision et numérique, en garantissant l'équité entre les différentes disciplines.

### **Un budget ambitieux pour soutenir nos exigences :**

Le budget national consacré au sport n'a jamais dépassé les 0,2% du budget national avec une prédominance de fonds extra budgétaires qui dépendent à 80% du financement de la Française des Jeux. C'est pourquoi nous proposerons de financer le sport de manière plus équitable avec un budget de l'Etat consacré aux activités physiques et sportives qui soit dès à présent doublé, puis d'évoluer vers 1% du budget de l'Etat, en fin de mandature, hors crédits extra budgétaires. Nous augmenterons significativement la « taxe Buffet » sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision. Enfin, ce budget sera abondé par la création d'un prélèvement sur les capitaux financiers issus de la commercialisation des produits sportifs.

Retrouver toutes les propositions du Front de Gauche sur le sport sur <http://sport.pcf.fr>